

DOSSIER DÉPOSÉ LE :

Cachet Mairie



(Tout dossier déposé après la commission de mars 2019 ne sera pas pris en compte pour septembre 2019)

FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION - RENTRÉE SEPTEMBRE 2019 STRUCTURES MULTI-ACCUEIL PRUNEL ET PRESTILLOU

CRÈCHE ou HALTE-GARDERIE

UNE FICHE PAR ENFANT

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM : Prénom :

Sexe : M F

Date de naissance (réelle ou prévue) :

Date d'entrée en crèche souhaitée (entre sept et déc 2019):

Votre enfant bénéficie-t-il d'un mode de garde actuellement ? si oui lequel ? :

Site PRUNEL
15 Avenue Jules Védrines

Site PRESTILLOU
141 Allée Lucie AUBRAC

Si votre 1^{er} choix ne peut être honoré, souhaitez-vous que votre demande soit examinée sur l'autre crèche :
OUI - NON

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Responsable légal 1

NOM, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone portable :

Mail :

Mariés Vie Maritale Autre

Nbre d'enfant :

Activité professionnelle :

Durée temps de travail : temps plein
 temps partiel temps non complet

Lieu de travail :

Téléphone travail :

Responsable légal 2

NOM, Prénom :

Adresse (si différente) :

Téléphone (si différent) :

Téléphone portable :

Mail :

Mariés Vie Maritale Autre

Nbre d'enfant :

Activité professionnelle :

Durée temps de travail : temps plein
 temps partiel temps non complet

Lieu de travail :

Téléphone travail :

PLANNING CRÊCHES

(Nous ne pouvons garantir de respecter vos souhaits de planning)

JOURS ET HEURES SOUHAITÉS

Heures d'ouvertures des structures : 7h30 - 18h30

	7h30	8h	8h30	9h	9h30	10h	10h30	11h	11h30	12h	12h30	13h	13h30	14h	14h30	15h	15h30	16h	16h30	17h	17h30	18h	18h30	TOTAL	
Lundi																									h
Mardi																									h
Mercredi																									h
Jeudi																									h
Vendredi																									h

SOIT HEURES HEBDOMADAIRES (maximum 10h/j)

PLANNING HALTE-GARDERIE

(Nous ne pouvons garantir de respecter vos souhaits de planning)

JOURS ET HEURES SOUHAITÉS

Heures d'ouvertures des structures : 7h30 - 18h30

	7h30	8h	8h30	9h	9h30	10h	10h30	11h	11h30	12h	12h30	13h	13h30	14h	14h30	15h	15h30	16h	16h30	17h	17h30	18h	18h30	TOTAL	
Lundi																									h
Mardi																									h
Mercredi																									h
Jeudi																									h
Vendredi																									h

SOIT HEURES HEBDOMADAIRES (maximum 10h/j)

PIÈCES À JOINDRE LORS DU DEPÔT DE DOSSIER

- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance.
- Photocopie du justificatif de domicile de - de 3 mois.
- Photocopie de l'Avis d'imposition n-1
- Photocopie des contrats de travail du ou des responsables légaux ou des composants de la famille.

Cadre réservé à la mairie

- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance.
- Photocopie du justificatif de domicile de - de 3 mois.
- Photocopie de l'Avis d'imposition n-1.
- Photocopie des contrats de travail du ou des responsables légaux ou des composants de la famille.

INFORMATIONS

- La commission a lieu en mars (réponse aux familles mi- avril par courrier) pour une rentrée en septembre.
- Pas de rentrée en cours d'année pour les crèches.

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte pour la commission d'attribution des places. (Documents correctement remplis et pièces à fournir).



Mairie Aussonne
Service Petite Enfance
Place de la Mairie
31840 Aussonne
05 62 13 47 20
marie.jousseaume@aussonne.fr
www.aussonne.fr

